



Bruxelles, le 6.6.2016
COM(2016) 364 final

**RAPPORT DE LA COMMISSION AU PARLEMENT EUROPÉEN, AU CONSEIL,
AU COMITÉ ÉCONOMIQUE ET SOCIAL EUROPÉEN ET AU COMITÉ DES
RÉGIONS**

**Évaluation finale du programme pluriannuel de l'Union visant à protéger les enfants
lors de l'utilisation de l'internet et d'autres technologies de communication (Internet
plus sûr)**

1. SYNTHÈSE

Le présent rapport expose les conclusions de l'évaluation du programme «Internet plus sûr» 2009-2013¹ (ci-après le «programme»). Sur la base de cette évaluation, la Commission conclut que le programme est parvenu à atteindre ses principaux objectifs. Le programme a été très utile au regard des problèmes traités et des parties intéressées concernées, et il a apporté une réponse appropriée à des problèmes et des technologies en constante évolution. Il a prouvé que l'intervention de l'Union était à la fois nécessaire et efficace dans la production de résultats. La dimension paneuropéenne des activités, la création de centres pour un internet plus sûr (SIC) dans l'ensemble des États membres et la coopération étroite entre les différentes parties intéressées figurent parmi les facteurs clés de son succès.

L'évaluation repose sur une étude externe réalisée à partir de données recueillies dans le cadre d'enquêtes et d'entretiens avec les participants aux projets et un éventail plus vaste de parties intéressées. Les conclusions de l'enquête externe sont solides et corroborées par les conclusions des évaluations de projets et des travaux menés parallèlement pour comparer les politiques pour un internet plus sûr dans les États membres². D'après les conclusions, la Commission devrait envisager:

- de poursuivre les activités les plus efficaces, à savoir les SIC, les recherches ciblées et la coordination des actions au niveau européen;
- d'améliorer les mesures relatives aux activités de contrôle menées dans le cadre des projets;
- de maintenir la communication et la coopération à tous les niveaux et;
- de veiller à renforcer le rôle des États membres et de l'industrie.

L'évaluation a en outre permis de conclure que:

- les SIC jouent un rôle clé dans la coordination des actions et des initiatives; dans la majorité des États membres, le SIC est reconnu comme la plate-forme clé pour la mise en œuvre et la coordination des actions et des initiatives;
- les questions liées à la sécurité en ligne des enfants figurent au premier plan des préoccupations de tous les États membres mais les politiques pourraient être mieux conçues, notamment en ce qui concerne la coordination, la collecte des preuves et l'évaluation de ces politiques.

2. CONTEXTE

Le présent rapport concerne l'évaluation finale du programme «Internet plus sûr» 2009-2013, dont l'objectif était d'apprécier la pertinence, l'efficacité et l'efficience du programme, ainsi que ses répercussions au sens large et sa durabilité. L'article 5 de la décision instituant le programme³ dispose que la Commission évalue la façon dont les projets ont été menés et l'impact de leur mise en œuvre afin de déterminer si les objectifs ont été atteints et qu'à la fin de l'exécution du programme, la Commission présente un rapport final d'évaluation. L'évaluation inspirera aussi les recommandations sous-tendant les futures politiques pour un internet plus sûr ainsi que le suivi du programme au travers

¹ Décision n° 1351/2008/CE DU PARLEMENT EUROPÉEN ET DU CONSEIL du 16 décembre 2008 instituant un programme communautaire pluriannuel visant à protéger les enfants lors de l'utilisation de l'internet et d'autres technologies de communication (JO L 348 du 24.12.2008, p. 118).

² Publiés sous le titre: Mapping Safer Internet policies in the Member States: The Better Internet for Kids (BIK) Map. ISBN: 978-92-79-47784-3.

³ Décision n° 1351/2008/CE.

des infrastructures de services numériques pour un internet plus sûr mises en place dans le cadre du mécanisme pour l'interconnexion en Europe⁴.

Avec un budget de 55 millions d'EUR, le programme a cofinancé des projets dans les États membres, en Islande, en Norvège et en Serbie (en vertu d'un protocole d'accord) et fourni un financement limité à la Russie pour sa participation à des activités européennes de mise en réseau. Ses principaux objectifs, exposés dans les lignes d'action suivantes, visaient à:

1. sensibiliser davantage le public, en particulier les enfants, leurs parents et les enseignants, aux possibilités et aux risques liés à l'utilisation de technologies en ligne et aux moyens d'assurer la sécurité en ligne;
2. lutter contre les contenus illicites et les comportements préjudiciables en ligne en réduisant le volume de contenus illicites diffusés en ligne; et en traitant d'une manière adéquate les contacts et comportements préjudiciables, en se concentrant notamment sur la distribution en ligne de matériel pédopornographique, la manipulation psychologique et le harcèlement électronique;
3. promouvoir un environnement plus sûr en regroupant les parties intéressées, y compris les enfants, et en encourageant les initiatives d'autorégulation;
4. établir une base de connaissances afin de couvrir d'une manière appropriée aussi bien les utilisations actuelles que les utilisations émergentes de l'environnement en ligne, et les risques et conséquences correspondants, en vue de concevoir des actions adéquates pour assurer la sécurité en ligne de tous les utilisateurs.

Quatre-vingt-douze pour cent du budget a servi à cofinancer des projets au titre des première et deuxième actions (réseau européen de SIC et sa coordination), 5 % du budget ont été utilisés pour financer des projets visant à établir une base de connaissances, tandis que 2 % ont été alloués à la troisième action. Le taux de cofinancement moyen s'est élevé à 73 % et la durée moyenne à 26,5 mois.

Par rapport aux programmes «Internet plus sûr» antérieurs⁵, le champ d'application général du programme a été étendu aux nouvelles technologies en ligne. Il couvre aussi les contacts et les comportements préjudiciables et vise à établir une base de connaissances dans ce domaine. Le programme a été principalement mis en œuvre par des programmes de travail annuels exposant les priorités, les actions et les outils de financement pour chaque année. Le cofinancement de projets sélectionnés sur la base d'appels à propositions a donné lieu à un large éventail de projets visant à créer un environnement en ligne plus sûr pour les enfants. Les projets ont été complétés par des activités ne bénéficiant d'aucun financement, qui allaient du soutien à la Journée pour un internet plus sûr à l'organisation du Forum pour un internet plus sûr en passant par la promotion de l'autorégulation dans le secteur et la coopération internationale.

Les recommandations issues de l'évaluation intermédiaire du programme en 2011 ont été intégrées à la mise en œuvre constante du programme, comme les activités régulières visant à nouer le dialogue avec les jeunes et l'extension de la couverture des lignes

⁴ Règlement (UE) n° 1316/2013 du Parlement européen et du Conseil du 11 décembre 2013 établissant le mécanisme pour l'interconnexion en Europe, modifiant le règlement (UE) n° 913/2010 et abrogeant les règlements (CE) n° 680/2007 et (CE) n° 67/2010.

⁵ Plan d'action pour un internet plus sûr (1999-2004) doté d'un budget de 38,7 millions d'EUR. Programme pour un internet plus sûr 2005-2008 (*Safer Internet Plus*) doté d'un budget de 45 millions d'EUR.

d'assistance téléphonique. Par ailleurs, les initiatives soutenant l'autorégulation, comme la coalition des PDG pour mieux adapter l'internet aux besoins des enfants, ont été maintenues.

Le programme a en particulier cofinancé des **centres pour un internet plus sûr (SIC)** dans l'ensemble des États membres de l'Union européenne, en Islande, en Norvège, en Serbie et en Russie. Les SIC ont mené des activités de **sensibilisation du public**; ils ont géré des **lignes d'assistance téléphonique** permettant aux parents et aux enfants de recevoir aide et conseils sur les questions liées à l'internet. Les centres de sensibilisation et les lignes d'assistance téléphonique font partie du réseau INSAFE⁶. Dans la plupart des pays, les SIC comprennent également des lignes téléphoniques directes dont la principale mission est de permettre au public de signaler les contenus pédopornographiques et, si ces contenus sont considérés comme illicites, de prendre contact avec les services répressifs compétents et le fournisseur de services internet pour demander le retrait de ces contenus. La coordination des lignes directes est assurée par l'association INHOPE⁷. Dans le cadre de son activité de lutte contre les contenus illicites, le programme a également cofinancé des initiatives destinées à soutenir les services répressifs dans la lutte contre les contenus pédopornographiques. Ces activités ont à leur tour aidé les États membres à respecter les obligations qui leur incombent, en vertu de la directive relative aux abus sexuels commis sur des enfants⁸, de prévenir les abus sexuels commis sur des enfants et de faire retirer les contenus pédopornographiques, ainsi qu'à tenir leurs engagements dans le cadre de l'Alliance mondiale contre la pédopornographie sur l'internet⁹.

Pour préparer le suivi du programme, celui-ci a financé un projet pilote en vue du développement d'une plate-forme permettant aux SIC d'échanger des ressources, des services et des bonnes pratiques; et en vue de la mise en place d'une base de données qui renforce la capacité des lignes téléphoniques directes à déceler et à analyser les signalements de contenus pédopornographiques. L'évaluation de ce projet a permis de conclure que les réseaux INSAFE et INHOPE se renforcent de plus en plus dans toute l'Europe et que leurs effets sont tangibles. Le projet a été réputé jouer un rôle clé dans les actions favorisant un internet plus sûr en Europe et au-delà, notamment en raison des moyens solides de diffusion qui ont fait du projet une référence dans le secteur.

Au titre de sa troisième action relative à la «promotion d'un environnement plus sûr», le programme a soutenu des **accords d'autorégulation**, favorisant ainsi un recours accru aux pratiques de sécurité sur les sites internet et les dispositifs utilisés par les enfants. Les technologies en ligne se développant à un rythme soutenu, l'autorégulation du secteur est considérée comme l'approche la plus efficace permettant de réagir rapidement à l'évolution de leur utilisation par les enfants et des risques qu'elles comportent. L'industrie en ligne a réagi favorablement aux initiatives de la Commission et à d'autres activités communes. L'exemple le plus récent est celui de la coalition des PDG pour mieux adapter l'internet aux besoins des enfants¹⁰: 31 sociétés mondiales tout au long de la chaîne de valeur ont été invitées à souscrire à l'initiative de coopération proposée par

⁶ <https://www.betterinternetforkids.eu/>

⁷ Association internationale des lignes directes Internet INHOPE, <http://www.inhope.org/gns/home.aspx>

⁸ Directive 2011/93/UE du Parlement européen et du Conseil du 13 décembre 2011 relative à la lutte contre les abus sexuels et l'exploitation sexuelle des enfants, ainsi que la pédopornographie et remplaçant la décision-cadre 2004/68/JAI du Conseil.

⁹ http://ec.europa.eu/dgs/home-affairs/what-we-do/policies/organized-crime-and-human-trafficking/global-alliance-against-child-abuse/index_en.htm

¹⁰ Déclaration d'intention de la coalition pour mieux adapter l'internet aux besoins des enfants. Disponible à l'adresse suivante: https://ec.europa.eu/digital-agenda/sites/digital-agenda/files/ceo_coalition_statement.pdf

la vice-présidente Nelly Kroes. Cette initiative s'appuie sur le soutien déjà apporté par le programme aux initiatives d'autorégulation¹¹ de l'industrie au niveau européen.

La **société civile** a été associée au travers d'actions telles que les panels nationaux de jeunes ainsi que le financement octroyé au réseau eNACSO d'ONG de protection de l'enfance¹². Le but de ce réseau était de mettre au point une approche concertée en partageant des expériences et en élaborant des stratégies communes pour faire en sorte que les besoins des enfants soient mieux pris en considération dans les discussions nationales, européennes et internationales concernant la sécurité en ligne.

L'**approfondissement des connaissances** est essentiel pour élaborer des approches stratégiques solides, en particulier dans ce secteur en évolution rapide. Une meilleure connaissance de l'utilisation des nouveaux médias et des nouvelles technologies par les jeunes était un objectif central des activités du programme. Le programme a soutenu le réseau EUKidsOnline¹³, dont les activités ont prouvé leur utilité en tant que sources d'analyses fiables des tendances et pour obtenir des informations sur les priorités futures en matière de recherche et de stratégie, ainsi qu'un large éventail de projets de recherche couvrant toute une série de thèmes¹⁴. Outre qu'elles améliorent le profil de recherche des questions relatives à un internet plus sûr, les connaissances acquises ont enrichi la base de connaissances de toutes les activités du programme.

Le programme a également financé plusieurs études visant à recueillir des données probantes, notamment l'étude SIP-Bench¹⁵ et une étude sur les politiques et les indicateurs pour un internet plus sûr dans les États membres¹⁶. L'objectif global de cette dernière étude était d'améliorer la compréhension des politiques et des actions nationales actuelles et de concevoir un outil durable permettant de discerner et de partager les bonnes pratiques.

La **stratégie européenne pour un internet mieux adapté aux enfants (stratégie BIK)**¹⁷ est, depuis son lancement en 2012, un document de référence central pour les activités menées dans le cadre du programme. La stratégie BIK énonce une approche globale articulée autour de quatre piliers: promouvoir du contenu en ligne de qualité destiné aux jeunes; sensibiliser et responsabiliser davantage; créer un environnement en ligne sûr pour les enfants et lutter contre les abus sexuels sur mineur et l'exploitation sexuelle des enfants. Le programme a contribué à plusieurs actions au titre de chacun de ces piliers par: la promotion de contenus positifs par l'intermédiaire de concours nationaux et européens; la conception et le partage de ressources pour la sensibilisation et la promotion des bonnes pratiques; des lignes téléphoniques directes et des formations pour faire face aux contenus pédopornographiques.

¹¹ Cadre européen pour une utilisation plus sûre des téléphones portables par les adolescents et les enfants; Principes de l'Union européenne pour des réseaux sociaux plus sûrs.

¹² <http://www.enacso.eu/>

¹³ <http://www.lse.ac.uk/media@lse/research/EUKidsOnline/Home.aspx>

¹⁴ EU NET ADB, SPIRTO, Social Web - Social Work, le projet Robert, Net Children Go Mobile.

¹⁵ SIP-Bench III: <http://sipbench.eu>

¹⁶ Rapport final publié sous le titre: Mapping Safer Internet policies in the Member States: The Better Internet for Kids (BIK) Map. ISBN: 978-92-79-47784-3.

¹⁷ Communication de la Commission au Parlement européen, au Conseil, au Comité économique et social européen et au Comité des régions: Stratégie européenne pour un internet mieux adapté aux enfants COM(2012) 196 final

http://ec.europa.eu/information_society/newsroom/cf/dae/document.cfm?doc_id=2170
<https://ec.europa.eu/digital-agenda/en/creating-better-internet-kids>

3. OBJECTIFS ET MÉTHODES DE L'ÉVALUATION

L'évaluation finale a examiné la mise en œuvre du programme au regard de sa pertinence, de son efficacité et de son efficacité. Ses répercussions au sens large et sa durabilité, de même que la valeur ajoutée pour l'Union et la cohérence, ont également été évaluées dans le cadre de ces critères. L'évaluation est de nature qualitative et comprend un nombre limité de données quantitatives, mais des données supplémentaires sont disponibles dans le rapport d'évaluation externe. La Commission s'appuiera sur les résultats de cette évaluation pour élaborer de nouvelles stratégies et de nouvelles mesures.

Pour apprécier la **pertinence** du programme, les évaluateurs ont focalisé leurs questions sur l'évolution des problèmes traités par le programme et la manière dont celui-ci répondait à ces changements, de même que sur la pertinence des actions et leur valeur ajoutée pour les principaux groupes cibles.

L'**efficacité** du programme a été évaluée au moyen de questions sur la satisfaction globale vis-à-vis de la mise en œuvre, de l'efficacité des activités, du caractère adéquat du financement et de son effet de levier.

L'examen de l'**efficacité** a porté sur la contribution du programme à la protection en ligne des enfants et à l'environnement numérique au sens large, sur la question de savoir si les mêmes résultats ou activités auraient pu être réalisés par d'autres moyens plus efficaces ou sans le programme, ainsi que sur les améliorations qui pourraient être apportées par d'éventuelles mesures de suivi.

L'évaluation des **répercussions et de la durabilité** s'est attachée aux preuves de la durabilité des répercussions, à la question de savoir si des changements se seraient produits sans le financement de l'Union et aux autres sources de financement qui auraient été possibles, ainsi qu'à la complémentarité ou au chevauchement avec d'autres programmes nationaux ou de l'Union.

Les évaluateurs externes ont utilisé un certain nombre d'outils de collecte de données pour réunir les informations nécessaires à la rédaction du présent rapport. La phase de collecte des données a notamment consisté en une enquête ciblant les participants aux projets du programme ainsi qu'en une enquête ouverte à un éventail plus vaste de parties intéressées représentant l'ensemble des groupes d'acteurs concernés – industrie, autorités publiques, enseignement et ONG.

Ces enquêtes ont été complétées par un programme d'entretiens semi-directifs avec des parties intéressées allant des fonctionnaires de la Commission aux bénéficiaires du programme, en passant par des acteurs externes tels que l'industrie, les chercheurs et les représentants des États membres et des services de répression. Enfin, des études de cas ont été réalisées pour illustrer les différentes formes de coopération pour un internet plus sûr dans quatre États membres.

Par ailleurs, les rapports d'évaluation finale des projets ont été analysés, en mettant l'accent sur la mesure dans laquelle les objectifs ont été atteints et sur leurs répercussions.

3.1. Limitations – solidité des conclusions

La collecte de données et l'analyse effectuées présentent un certain nombre de limitations intrinsèques, dont l'influence a été atténuée le plus possible:

- il n'a pas été possible de mesurer les répercussions des projets en raison d'outils de contrôle insuffisants. L'évaluation des répercussions et de la durabilité s'est dès lors principalement appuyée sur les perceptions des participants aux projets qui, souvent, ne sont pas objectives;
- l'évaluation tient compte des limitations propres aux résultats des enquêtes: les réponses reçues reflètent les points de vue d'un échantillon de parties intéressées pertinentes et non ceux de l'ensemble de la population ayant un intérêt dans ce domaine. Ensuite, les points de vue des parties intéressées s'inscrivent dans une perspective individuelle plutôt que collective.

Eu égard à ce qui précède, la présente évaluation a été effectuée sur la base des meilleures données disponibles. L'absence de données quantitatives fiables est signalée de manière appropriée et compensée par des données qualitatives et des considérations.

4. CONCLUSIONS DE L'ÉVALUATION FINALE

Les conclusions de l'évaluation montrent que le programme est parvenu à atteindre ses principaux objectifs. Le succès du programme repose en particulier sur son caractère paneuropéen et sur sa cohérence, ainsi que sur l'étroite coopération entre les différentes parties intéressées.

Les initiatives financées ont eu des répercussions positives sur les droits des enfants. L'article 24 de la charte des droits fondamentaux de l'Union européenne, reconnaissant que les enfants sont des titulaires de droits indépendants et autonomes, dispose qu'ils ont droit à la protection et aux soins nécessaires à leur bien-être. Il a été tenu compte de cet article dans la promotion des politiques pour un internet plus sûr.

Les conclusions présentées ci-dessous pour chaque critère d'évaluation représentent les résultats consolidés des travaux effectués par la Commission ainsi que des enquêtes et des entretiens menés aux fins de l'étude externe.

4.1. Pertinence

Les résultats de l'évaluation confirment que la mise en œuvre du programme a tenu compte des nouvelles technologies et des nouveaux comportements en ligne, par exemple le fait que les enfants utilisent l'internet de plus en plus tôt sur toute une série de dispositifs connectés, et que l'évolution rapide dans ce domaine impose une révision constante de la stratégie. Cela a été rendu possible par la flexibilité offerte par les programmes de travail annuels et les appels à propositions. Les parties intéressées ont reconnu que le programme a joué un rôle précurseur important sur le plan international et fourni un encadrement et un soutien financier aux États membres.

La présente évaluation a également permis de confirmer que les actions du programme étaient globales et qu'elles ont ciblé et fait intervenir un large éventail de parties intéressées différentes. Les objectifs visant à «sensibiliser davantage le public» et à

«lutter contre les contenus illicites» ont été considérés comme les plus pertinents, tandis que les avis des parties intéressées sont plus partagés en ce qui concerne la «promotion d'un environnement en ligne plus sûr» et l'«établissement d'une base de connaissances». Quoiqu'il en soit, il a été estimé que l'ensemble des quatre actions répondaient aux besoins des enfants actifs sur l'internet. Il y a eu une valeur ajoutée pour les groupes cibles du programme: la plupart des parties intéressées consultées n'avaient pas eu vent d'activités similaires à leur projet entreprises par d'autres organisations au niveau national; en outre, de sérieuses indications portent à croire que sans le financement de l'Union, la majorité des projets n'auraient pas été réalisés, ou en tout cas pas dans la même mesure, faute de moyens financiers spécifiquement alloués à la promotion de l'utilisation plus sûre des technologies en ligne par les enfants.

Les résultats de l'évaluation ont mis l'accent sur l'importance de l'enseignement et des contenus positifs. Les enfants doivent avoir accès à un enseignement de qualité comprenant une composante numérique qui contribuera à les protéger contre divers risques face à des technologies qui évoluent aussi rapidement. L'évaluation a mis en évidence les avantages de la participation des enfants et la nécessité, pour les enfants, d'être conscients des possibilités offertes par les technologies numériques et, pour les parents, de s'occuper suffisamment des activités en ligne de leurs enfants. Pour devenir des internautes actifs et efficaces et savoir reconnaître les contenus préjudiciables et naviguer en toute sécurité sur l'internet, les enfants doivent acquérir des compétences numériques, idéalement dans le cadre des programmes scolaires.

Les participants au programme et d'autres acteurs politiques et industriels ont accordé une grande valeur aux recherches menées et à l'importance de les communiquer à l'ensemble du programme. Des contributions spécifiques à l'enquête soulignent la nécessité de mener de nouvelles recherches internationales plus approfondies sur le comportement en ligne des enfants¹⁸ et les méthodes d'enseignement efficaces.

Enfin, les bénéficiaires du programme et l'industrie ont souhaité poursuivre leur collaboration, notamment en menant des actions plus spécifiques pour les enfants vulnérables, handicapés ou vivant des situations difficiles chez eux.

4.2. Efficience

Les participants aux projets se sont dits très satisfaits de la gestion du programme assurée par la direction générale des réseaux de communication, du contenu et des technologies (DG CNECT), même si cette appréciation a pu être quelque peu faussée par le fait que certains d'entre eux avaient un intérêt tout particulier à soutenir le programme. Certains bénéficiaires ont néanmoins mentionné des axes où il serait possible d'améliorer la procédure de demande de futures subventions de l'Union dans le domaine, notamment: une simplification des procédures et l'obligation de rendre des rapports; un assouplissement des conditions afin de tenir compte des particularités nationales; une planification à plus long terme des actions et du financement; et une meilleure information sur d'autres programmes de financement dans les domaines connexes.

Dans l'ensemble, les parties intéressées ont reconnu que la Commission gérait le programme de manière efficace. La durée moyenne de conclusion des contrats était de 292 jours pour les 77 projets négociés au cours de la période de programmation. Les actions du programme, en particulier l'accent mis sur les activités de mise en réseau, ont

¹⁸ Par exemple, la DG SANCO a réalisé une étude sur les publicités ciblant les enfants sur les réseaux sociaux, dans les jeux en ligne et sur les applications mobiles. Les résultats de cette étude devraient être publiés en 2016.

été largement considérées comme offrant un bon rapport coûts-résultats, mais une consolidation et une collaboration accrues sont encore possibles au niveau de l'Union, dans l'ensemble des services et entre les bénéficiaires du programme. Les conclusions sur le caractère adéquat du financement se répartissent à parts égales entre les participants qui ont estimé que celui-ci était suffisant et ceux qui l'ont trouvé au contraire insuffisant. Parmi ces derniers, presque tous avaient accès à d'autres sources de financement. Ces résultats pourraient cependant être biaisés par le fait que les bénéficiaires avaient accès ou non à des fonds supplémentaires.

Les projets financés ont souvent bénéficié de synergies avec d'autres initiatives. Le fait que les SIC existent dans 27 États membres est perçu par les parties intéressées comme la principale valeur ajoutée du programme, car ils permettent l'échange de connaissances et de bonnes pratiques. Cela est confirmé par le recensement des politiques pour un internet plus sûr, qui conclut que dans la majorité des États membres, le SIC est reconnu comme la plate-forme clé pour mettre en œuvre et coordonner les actions et les initiatives¹⁹.

L'évaluation a permis de confirmer que les projets financés au titre du programme ont contribué à la réalisation de ses objectifs. Ces buts ont été atteints en sensibilisant le public à l'utilisation plus sûre des technologies en ligne, en renforçant la coopération entre les parties prenantes, en s'attaquant aux comportements préjudiciables en ligne ainsi qu'en associant les enfants à la sécurité en ligne et en les informant à ce sujet. Des préoccupations ont cependant été exprimées quant au fait que l'efficacité du programme et de ses activités pourrait être menacée à l'avenir faute d'un financement durable de l'Union ou en raison de la réticence de l'industrie et des gouvernements nationaux à intervenir.

En ce qui concerne les améliorations futures, les activités qui auraient pu faire l'objet d'une attention accrue sont notamment l'action sociale et les nouveaux projets et recherches visant à améliorer les compétences numériques des enfants. Enfin, les parties intéressées ont estimé que l'industrie devrait jouer un rôle plus important pour accroître l'efficacité des activités initiées par le programme.

4.3. Répercussions et durabilité

Les conclusions des enquêtes et des entretiens avec les participants aux projets et les parties intéressées révèlent, étant entendu toutefois qu'elles pourraient être biaisées, que le programme a eu des répercussions moyennes à élevées, principalement sur le plan de la sensibilisation, de la lutte contre les contenus illicites, de l'amélioration des compétences numériques, du renforcement de la coopération et de la création de synergies.

La sensibilisation, combinée à l'enseignement, à la formation et aux outils et documents connexes destinés aux enfants, ont été les éléments les plus souvent cités. La coordination assurée par le réseau INSAFE passe pour maximiser les synergies et les répercussions; par exemple, en 2014, les efforts conjoints du réseau ont touché plus de 22,5 millions de personnes dans toute l'Europe (et au-delà)²⁰.

Le deuxième domaine dans lequel les répercussions ont été les plus fortes est la lutte contre les contenus illicites, et en particulier les activités des lignes téléphoniques directes. La mise en place d'un système de notification et de retrait de contenus

¹⁹ http://www.technopolis-group.com/wp-content/uploads/2014/11/Benchmarking-SI-Policies_Final-report.pdf

²⁰ Insafe – INHOPE, Rapport annuel 2014, avril 2015.

pédopornographiques et la coopération renforcée entre les lignes téléphoniques directes et les services répressifs ont débouché sur des retraits plus rapides. En 2011, 60 % des contenus signalés ont été retirés dans un délai de 1 à 3 jours, contre 90 % en 2014²¹. Par ailleurs, au cours de la période de programmation, les lignes téléphoniques directes ont enregistré un plus grand nombre de signalements²², ce qui a permis au réseau INHOPE de supprimer davantage de sites.

Les conclusions montrent en outre que le programme a une certaine influence sur d'autres activités nationales et internationales, comme le prouvent les références faites à ses recherches et à ses résultats. Les activités européennes pour un internet plus sûr sont souvent considérées comme de bonnes pratiques sur le plan international. Elles ont d'ailleurs été adoptées en Amérique latine, aux États-Unis et dans la région Asie-Pacifique. Ainsi, la Journée pour un internet plus sûr, qui résulte du programme, est un événement international annuel de sensibilisation à la sécurité en ligne des enfants. Elle est organisée chaque année dans plus de 100 pays et reconnue dans toute l'Europe, l'Amérique du Nord et du Sud et la région Asie-Pacifique.

La majorité des parties prenantes ont considéré que les activités des projets n'auraient pas été menées sans le financement de l'Union européenne. Elles ont exprimé leurs préoccupations concernant l'obtention de financements auprès des gouvernements nationaux ou de l'industrie. À cet égard, bon nombre d'entre elles ont estimé qu'il était nécessaire que la Commission maintienne ses financements. Les bénéficiaires des projets ont déclaré que les répercussions de leurs projets perdureraient à moyen et long terme et que les autorités publiques et l'industrie auraient un rôle essentiel à jouer dans le financement des futures activités.

5. CONCLUSIONS ET RECOMMANDATIONS DE L'ÉVALUATION

Sur la base de l'évaluation externe et des travaux menés parallèlement, la Commission dresse les conclusions suivantes, qui alimenteront les discussions sur la future politique pour un internet plus sûr.

- L'évaluation montre que le programme est parvenu à atteindre ses principaux objectifs. Le programme a été très utile au regard des problèmes traités et des parties intéressées concernées, et il a apporté une réponse appropriée à des problèmes et des technologies en constante évolution.
- Il est prouvé que l'intervention de l'Union était à la fois nécessaire et efficace dans la production de résultats. La dimension paneuropéenne et la cohérence des activités, la création de SIC dans tous les États membres et la coopération étroite entre les différentes parties intéressées ont contribué au succès de la mise en œuvre, de la consolidation et de la collaboration au niveau de l'Union, dans l'ensemble des services et entre les bénéficiaires du programme.
- Il est reconnu que le programme a été exécuté efficacement, même si certaines procédures ont été mises en évidence parce qu'elles pourraient être simplifiées.
- Le programme a eu des répercussions moyennes à élevées, principalement sur le plan de la sensibilisation en raison de l'attention particulière portée à la mise en réseau et à la création de synergies, ainsi qu'à la lutte contre les contenus illicites. La mise en place d'un système efficace de signalement et de retrait de contenus

²¹ Infographics/INHOPE 2014.

²² Insafe – INHOPE, Rapport annuel 2013, avril 2014, p. 6.

pédopornographiques, complété par les efforts volontaires de l'industrie pour faire échec à la diffusion de ces contenus par l'intermédiaire de leurs infrastructures, a permis de réduire sensiblement les délais de retrait²³.

- La Commission joue un rôle de premier plan notoire, tant à l'égard des États membres qu'à l'échelon international, où les activités européennes pour un internet plus sûr sont souvent considérées comme de bonnes pratiques. Elles ont d'ailleurs été adoptées un peu partout dans le monde, comme c'est le cas de la Journée pour un internet plus sûr.

5.1. Poursuite des activités les plus efficaces

Afin de maintenir et mettre à profit les résultats obtenus, les types d'activités suivantes, qui se sont avérées les plus efficaces à ce jour, pourraient être prolongées:

- les travaux des centres de sensibilisation SIC, qui devraient être poursuivis en renforçant les activités de sensibilisation, notamment la diffusion d'informations et d'outils pour permettre aux enfants d'utiliser les technologies en ligne en toute sécurité, et le maintien de la Journée annuelle pour un internet plus sûr; le développement des activités des lignes téléphoniques directes et leur coopération avec les services nationaux de protection de l'enfance devraient être encouragés; les activités des lignes téléphoniques directes, qui constituent l'une des principales réalisations du programme, devraient également être poursuivies;
- il convient de veiller à ce que les SIC s'adressent aux enfants défavorisés ou vulnérables (comme les enfants handicapés, les enfants exposés au risque de pauvreté ou les enfants migrants) pour leur permettre de profiter des avantages des technologies numériques par leur pleine intégration;
- les recherches aux niveaux national et de l'Union sur le comportement en ligne des enfants et les risques auxquels ils sont exposés doivent être poursuivies afin de tenir à jour la base de connaissances et de garantir que toutes les initiatives restent pertinentes et axées sur les domaines qui requièrent la plus grande attention. Compte tenu du manque de recherches ciblées dans ce domaine, il est nécessaire de réfléchir à la manière dont les chercheurs pourraient être encouragés à contribuer à la base de connaissances sur l'utilisation de l'internet par les enfants et à fournir le matériel requis pour le développement constant d'actions. Il y a lieu également de veiller à ce que l'approche du réseau EUKidsOnline, fondée sur les droits, soit reproduite dans les futures recherches afin de mieux respecter les droits des enfants dans l'environnement en ligne. Dans ce contexte, les lignes téléphoniques directes pourraient constituer de précieuses sources d'informations, étant donné qu'elles sont les premiers points de contact, consultés directement par les enfants et les parents;
- le recensement des politiques pour un internet plus sûr doit être poursuivi sur une base régulière afin d'obtenir une vue d'ensemble de la manière dont les défis liés à la sécurité en ligne sont abordés et relevés par les politiques et les initiatives dans

23

http://www.inhope.org/Libraries/Statistics_Infographics_2014/INHOPE_stats_infographics_for_2014.sflb.ashx

toute l'Europe, et les nouveaux modèles et les approches adoptées par les États membres doivent être inventoriés.

Dans l'ensemble, le rôle de coordination et de supervision de la Commission dans la mise en œuvre du programme, en particulier au travers des SIC, a été très précieux pour les États membres et l'ensemble des parties intéressées concernées²⁴. Le maintien du rôle de coordination de la Commission dans les futurs programmes représenterait donc une valeur ajoutée.

5.2. Faciliter le suivi des répercussions des projets

Il est actuellement impossible de déterminer et de mesurer les répercussions des projets cofinancés par l'Union européenne faute d'outils de contrôle suffisants. Pour l'avenir, il est par conséquent souhaitable de mettre en place un système de contrôle solide et de réaliser des évaluations indépendantes à intervalles réguliers. L'élaboration d'indicateurs mesurant la mise en œuvre et les performances doit dès lors être poursuivie pour permettre une comparaison et une meilleure évaluation des projets de même nature et mettre en évidence les bonnes pratiques.

5.3. Besoin constant de communication efficace

La communication doit être poursuivie entre toutes les entités et parties intéressées concernées afin de partager les bonnes pratiques et éviter tout recoupement entre les futures initiatives. Dans ce contexte, la Commission devrait renforcer davantage la coopération existante entre ses différents services compétents pour les questions liées à la sécurité de l'internet et à l'ensemble des contenus illicites, et contrôler la cohérence de leurs activités. En outre, la coopération et l'échange de bonnes pratiques entre les différentes catégories de parties intéressées devraient être encore intensifiées.

5.4. Encourager la participation de l'industrie et des États membres

L'évaluation a démontré que les activités financées au titre du programme sont utiles, mais en ce moment, la participation financière de l'industrie est limitée. Compte tenu des préoccupations actuelles des participants aux projets quant au financement futur des initiatives, l'industrie devrait être invitée à jouer un rôle plus important en tant que source de financement de substitution pour les activités financées actuellement par la Commission et, dans une certaine mesure, les gouvernements nationaux. Cet objectif à long terme permettrait à la Commission de mener des recherches sur la meilleure façon de renforcer le rôle (financier) de l'industrie de manière générale.

Il conviendrait également d'encourager davantage la participation des États membres aux futures initiatives. La disponibilité de sources nationales ou autres, en complément du financement de l'Union, devrait être évaluée à un stade précoce lors de la définition du niveau de ressources allouées aux futures activités. Ensuite, la Commission devrait communiquer clairement et de manière permanente sur la nécessité d'un cofinancement national de manière à ce qu'aucun État membre ne s'en remette uniquement aux projets financés par l'Union dans ce domaine d'action. En soulignant les bonnes pratiques des États membres et en les communiquant à l'ensemble des autres États membres, la Commission pourrait inciter ceux-ci à accroître leur financement national.

²⁴ http://www.technopolis-group.com/wp-content/uploads/2014/11/Benchmarking-SI-Policies_Final-report.pdf

